

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 08/12/2023
Présents : 18	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 1	
Représentés : 5	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Catherine SONZOGNI
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés : Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Catherine COMBES par Jean ARCAS, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Mariette COMBES, Sylvie TOLUAFÉ par Olivier ROUBICHON-OURADOU
	Présents non votants : Patrick CABROL
	Excusés : Josian CABROL, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL, Didier VORDY
	Absents :

Objet: Patrimoine : " Paysages culturels ", une action pré-figurative du futur CIAP

Afin de répondre à un enjeu de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel, le Pays d'art et d'histoire, élabore un projet global de valorisation autour de la notion de « Paysages culturels », en préfiguration de la création du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Ce concept de CIAP en réseau prévoit une articulation entre une tête de réseau, des relais et des parcours. Afin de donner des clés de lecture du territoire et de répondre à la nécessité de sensibiliser au patrimoine et à la qualité du cadre de vie, le CIAP du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'appuiera sur une exposition permanente autour de la notion transversale des paysages.

« Paysages culturels » est un projet fondé sur la production de contenus, la médiation et l'amorce d'une dynamique de réseau préfigurant la création du futur CIAP.

Les enjeux :

- Préservation de la qualité du cadre de vie par la sensibilisation au patrimoine,
- Solidarité et cohésion sociale à travers la médiation et la politique des publics,
- Dynamique territoriale par la construction d'un projet de préfiguration du CIAP.

Les objectifs :

- Permettre la rencontre du public et de ses paysages par le regard porté à l'environnement,
- Faire récit, faire commun : les paysages vus par les regards croisés d'acteurs du territoire,
- Favoriser l'appropriation du label par les ambassadeurs du patrimoine.

Ce projet s'attache à des publics prioritaires :

- Habitants,
- Jeune public,
- Public « empêché »,
- Public dit « éloigné de la culture »,

- Réseau d'ambassadeurs.

Le projet, mené sur 2 ans, prévoit de s'appuyer sur des équipements culturels locaux et de mobiliser les intercommunalités (services culture et jeunesse) comme partenaires privilégiés et relais auprès des populations, pour nourrir la réflexion et étoffer le maillage territorial. Les modalités de mise en œuvre sont validées en comité de pilotage Pays d'art et d'histoire.

Ce projet « Paysages culturels » vise plusieurs objectifs répondant aux axes stratégiques du projet de Pays d'art et d'histoire, il se décline en différentes actions et livrables :

- Production de contenus multi-médias (vidéos, captations témoignages et sons...),
- Politique éditoriale (éditions « parcours », exposition itinérante...),
- Action culturelle (prestations animations).

Le coût total de l'opération s'élève à **58 536 € TTC**, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'État (DRAC) pour 15 000 € (sous réserve),
- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 31 828.80 €,

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de **11 707.20 €**.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- de m'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- l'autorise à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 15 décembre 2023

Le Président,
Jean ARCAS

